

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
24 juin 2026

Séance du 1^{er} juillet 2026L'an deux mil vingt six
et le premier juillet

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL D., BRUNETON M.,

Absents : CHABIDON D., MARTEL C. ; VEROT V. ; OUDIN A.

N° 01072026003

**DESIGNATION DU
COMMISSAIRE TITULAIRE ET
SUPPLEANT APPELER A SIEGER
A LA CLECT**

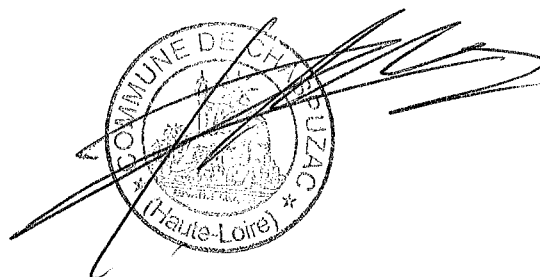
Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, par délibération du 28/04/2026, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, a déterminé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission est renouvelée à chaque nouveau mandat de l'organisme délibérant et doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant par commune membre. Il appartient donc à la Commune de Chaspuzac de désigner un commissaire titulaire et commissaire suppléant qui seront appelés à siéger au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Titulaire : Edis JASKIC
- Suppléant : Carole BONCOMPAIN

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 1^{er} juillet 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Patrice CHAMAYOU



Vote

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 2 juillet 2026

et publication ou notification

Du 2 juillet 2026

AR Prefecture

043-214300626-20260701-01072026003-DE
Reçu le 02/07/2026